



Rappel de notre demande de conserver les murs en pierres dorées qui entourent les « fonds de jardin » de nos 3 maisons de la rue Peignaux-Dames.

Il n'y a aucun enjeu d'urbanisme à les supprimer dans les projets d'aménagement.

Ce serait une erreur pour le quartier et pour le village.

Rappel de notre demande de ne pas inclure ces jardins dans la zone à aménager en collectif.

A l'attention du Bureau d'étude et de ses spécialistes en paysage et urbanisme.

Question complémentaire : pourquoi en réunion publique avez-vous présenté ces fonds de jardin non compris dans la zone d'aménagement ?

Le 06 février 2011